LA CYBERINTIMIDATION:

Mieux connaître et mieux soutenir!

OUTILS POUR LES OFFICIERS

En ce contexte de confinement sanitaire sur une période prolongée, l'utilisation des écrans est devenue la norme pour les cadets et les officiers. Ainsi, les adultes doivent redoubler de vigilance en ce qui concerne la cyberintimidation, le partage d'images intimes et les intentions malveillantes d'adultes et de jeunes.

Plus que jamais, vos jeunes auront besoin d'adultes qui sauront les écouter et les guider au meilleur de leurs aptitudes.



Des outils, juste pour vous!

Guide pédagogique

Lors d'une soirée d'instruction, prenez 30 minutes pour discuter et échanger avec vos jeunes sur la cyberintimidation et le partage d'images intimes.

Tout d'abord, prenez connaissance des trois sites suivants pour vous familiariser avec le contenu et les ressources:



www.pasobligedetoutpartager.info/ adolescents/



https://www.protectchildren.ca/fr/ programmes-et-initiatives/te-fais-pasuer/



www.jeunessejecoute.ca/search?q=cyberintimidation&s_page=support&-

Débutez par la présentation de la courte vidéo produite par la GRC sur l'identification et les causes légales:



www.youtube.com/watch?v=-0242Cqaw-xk&feature=youtu.be

À la suite de la projection, posez quelques questions pour mieux connaître la rétention de cette information:

- Qu'est-ce que vous avez retenu de cette vidéo ?
- Y a-t-il quelque chose que vous ne saviez pas ?
- Que veut dire une intention malveillante?
- À qui parleriez-vous de cette situation si vous étiez témoin ?

Enchaînez avec la vidéo sur le sextage. Deux choix se présentent à vous :



www.youtube.com/watch?v=v7WGC8JZnjU&feature=emb



logo

Sextorsion (bilingue): wes/te-fais-pas-sextorquer/

À la suite de la projection, posez quelques questions pour mieux connaître la rétention de cette information:

- Qu'est-ce que vous avez retenu de cette vidéo ?
- Y a-t-il quelque chose que vous ne saviez pas ?
- Est-ce que vous avez été témoin de situations semblables ?
- À qui parleriez-vous de cette situation si vous étiez témoin ?

Ce qui doit se dégager de votre exploration avec les jeunes, ce sont les éléments suivants :

- Que vos jeunes connaissent les ressources de <u>Cyberaide.ca</u> et de <u>Jeunesse J'écoute</u>.
- Que s'ils sont témoins d'une situation et éprouvent un malaise, ils doivent consulter les sites Internet et référer à un adulte.
- Que ces situations ne sont jamais « juste une joke » si elles sont répétitives ou malveillantes. Dénoncer une situation ce n'est pas « stooler ». C'est exiger qu'un comportement inapproprié doit cesser.
- Que la cyberintimidation peut te suivre jusque chez toi, ce qui peut te donner l'impression qu'il est impossible d'y échapper. C'est parfaitement normal de te sentir seul, mais ne perds pas espoir. Il existe des façons de te protéger.



LA CYBERINTIMIDATION:

Mieux connaître et mieux soutenir!

ÉVALUATION RAPIDE D'UNE SITUATION DE CYBERINTIMIDATION



Lorsqu'un signalement ou une plainte vous est acheminé, il vous faut tout d'abord évaluer cette situation.

Voici une liste de vérifications afin de ne rien oublier et bien monter un dossier:

- Assurer une assistance rapide à la suite d'un signalement (dans les 24 heures ouvrables).
- Contacter la personne qui signale (adulte ou témoin, parent, victime, etc.) afin de recueillir les informations (qui, quoi, où, quand, pourquoi).
- Demander le consentement de la victime pour intervenir auprès des auteurs de l'intimidation.

Si la sécurité du cadet est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), en informer les parents et contacter la police et informer votre officier d'entraînement de zone.

- Sinon, s'entretenir individuellement avec les cadets impliqués, victimes, témoins et auteurs.
- Poser des questions ouvertes, qui ne se répondent pas seulement pas oui ou par non :
- sur la nature du comportement;
- le moment, le contexte;
- l'endroit;
- les personnes impliquées;
- les impacts de l'incident (physiques, psychologiques, matériels…).



Évaluer la gravité :

- la durée;
- la fréquence;
- l'étendue;
- la dangerosité et la légalité du comportement.
- Assurer la sécurité de la personne victime, si nécessaire, et mettre en place des mesures de protection (ex.: établir avec la victime un plan pour assurer sa sécurité, offrir un lieu de répit).
- Recueillir des renseignements complémentaires auprès des autres officiers et dans le dossier des cadets concernés.
- Donner une rétroaction à la personne qui a signalé l'évènement.
- Veuillez consigner par écrit dans le dossier du cadet les faits et mesures qui ont été prises afin de conserver une trace en cas de récidive.

ÉVALUER LA GRAVITÉ EN CONTEXTE DE CYBERINTIMIDATION



Lorsqu'un signalement vous est acheminé, il importe d'évaluer la gravité du geste posé. Voici un outil pour vous faciliter la tâche.

Tous les comportements de cyberintimidation seront considérés comme des manquements majeurs et les conséquences seront appliquées en fonction de la gravité des gestes posés.

La gravité des actes servira à déterminer le niveau et le type d'intervention.

LA GRAVITÉ SE MESURE PAR:



L'acte lui-même

L'intensité du geste posé, la dangerosité : l'acte entraîne-t-il des conséquences sévères pour

l'adolescent lui-même ou son entourage dans l'immédiat? La légalité de l'acte: l'acte est-il en violation d'un règlement, d'une loi (code criminel ou civil), constitue-t-il une infraction, etc.?



L'âge des personnes impliquées

Le degré de gravité de la conduite ne s'estime qu'en relation avec des élèves du même âge et du même sexe.



La gravité des torts causés (physiques, psychologiques, sociaux, moraux, etc.)

L'appréciation de cette dimension est qualitative plutôt que quantitative, puisqu'il s'agit de juger de l'importance d'un événement. La gravité peut donc se définir selon les conséquences du comportement : un comportement est grave lorsqu'il a des conséquences très dommageables pour lui-même ou les autres. Y a-t-il lieu d'en informer les autorités? Les en informer seulement ou obtenir leur aide?



La fréquence

Combien de fois, ce qui permet de définir l'élément répétitif de l'acte posé.



La durée (constance)

Depuis combien de temps, ce qui permet de distinguer les manifestations momentanées, les crises passagères ou épisodiques des « patterns » installés qui présentent une certaine régularité ou une permanence dans le temps.



La nature de l'intention

L'acte commis n'est pas accidentel, mais délibéré. Le jeune fait-il de l'intimidation parce qu'il a peur de son groupe qui le force à le faire, le fait-il parce qu'il a du plaisir à dominer et à faire souffrir ou le fait-il parce qu'il aime être le centre d'attraction et obtenir de l'attention, etc.?